

Le bal dans quelques écrits suisses romands

Un espace de réflexion au sujet de la question des genres

Dóra Kiss

Résumé

Dans cet article, je présente la question des genres, et les raisons de l'aborder à l'école. Je propose de le faire dans une perspective interdisciplinaire (Lettres, littérature française ; arts, recherche en danse). Puis, j'aborde un corpus de textes romands sur le bal (1731-1968) au prisme de la question des genres, en me centrant sur l'exercice de l'analyse de texte tout en donnant des pistes d'activités en classe.

Mots-clés

genres, littérature, analyse de texte, bal, romandie

⇒ *Titel, Lead und Schlüsselwörter auf Deutsch am Schluss des Artikels*

⇒ *Titolo, riassunto e parole chiave in italiano e in francese alla fine dell'articolo*

Auteurs

Dóra Kiss, École de Commerce Raymond-Uldry, 1, chemin du Domaine-Patry, 1224 Chêne-Bougeries
dora.kissmutzenberg@edu.ge.ch

Le bal dans quelques écrits suisses romands

Un espace de réflexion au sujet de la question des genres

Dóra Kiss

1. Point sur la question des genres et raison de la traiter à l'école

La question des genres, posée ouvertement à l'école, permet d'informer, d'éduquer, et le cas échéant de prévenir d'éventuels conflits intérieurs ou sociaux. L'aborder implique de rappeler qu'il est normal de se la poser : à la suite notamment des travaux de Simone de Beauvoir (1949), il est admis que « l'humain, dans ses comportements, échappe au déterminisme biologique » (Vidal, 2006). Poser la question prolonge de plus certaines directions suggérées par le Plan d'étude romand (CIIP, 2010)¹ et contribue à respecter l'art. 12 de la Loi qui régit l'école, à Genève.²

Pour rappel, l'identité de genre est traditionnellement associée à l'identité sexuelle. Seulement, et en dépit de la tradition, il peut exister des discordances entre ces deux formes d'identité, une situation par rapport à laquelle des réponses sont désormais tant individuées que problématisées.³ Par ailleurs, indépendamment d'une éventuelle discordance, chacun, dans le contexte qu'il admet comme sien, adopte ou rejette plus ou moins fortement les traits qui sont pris pour caractéristiques de son positionnement de genre.

Et pour en venir au sujet de l'article : en tant qu'enseignante, pour aborder la question des genres dans toute sa complexité, il s'agit à mon sens d'abord d'expliquer que le positionnement dans un genre n'est pas strictement volontaire, ou acquis, ou inné. L'identité de genre est en effet une construction complexe. Elle renvoie partiellement à un sentiment intime, à une éducation et à un contexte plus vaste (Bereni, Chauvin, Jaunait & Revillard, 2008, cité par Béhotéguy & Connan-Pintado, 2014). Elle se constitue pour soi comme pour l'extérieur, notamment par un ensemble de pratiques et de comportements corporels acquis ou à acquérir, qui répondent à une somme de représentations et d'attentes relatives aux genres, qui sont en constante évolution.⁴ Ensuite seulement, il s'agit de montrer que chacun décode avec plus ou moins d'aisance son propre positionnement de genre, ou celui d'autrui, et souvent en partie par l'analyse de la motilité ; il s'agit aussi de viser une progression en compréhension envers soi-même, et en tolérance vis-à-vis de tous les *alter ego* ; et d'aborder le sujet humblement, en vertu de son propre positionnement, par exemple disciplinaire. Puis, il s'agit de problématiser le regard d'autrui porté sur son propre positionnement genre. Comment l'identifier sans s'y soumettre, l'accepter certes, mais ne pas tout tolérer non plus ?

En tant qu'enseignante de français, je dois choisir un exercice pour traiter de la question. Les questions que je pose serait propice à l'exercice très aimé des élèves du débat. Pourtant, ici, il va être question de l'analyse de texte. Plutôt que d'en parler en général, pour la question genre, je propose dans cet article une séquence qui n'a pas encore été testée, et qui se construit à partir de texte de statuts variés qui tous sont relatifs à la danse.

2. Perspective, éléments de méthode pour aborder la question des genres en cours de français

Avant d'entrer dans mon sujet, je précise ma perspective par le biais de ces quelques éléments contextuels. Je suis danseuse de première formation, et j'ai également suivi un parcours doctoral dans le domaine de la recherche en danse. Je dirige d'ailleurs un projet de recherche sur les écrits suisses de la danse.

¹ Plan d'étude romand, « commentaires généraux pour la formation générale, cycle 2 », paragraphe relatif aux choix et projets personnels : « Afin de faire des choix et de construire des projets personnels, l'enfant doit renforcer son identité sociale et devenir un membre autonome des groupes auxquels il appartient pour devenir enfin membre de la société tout entière. »

² Loi sur l'Instruction publique, 17 septembre 2015, art. 12, Egalité. « 1. Le département lutte contre les discriminations, au sens de l'article 15, alinéas 2 et 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012. 2. Il sensibilise le personnel et les élèves en la matière, notamment par des actions de formation et de prévention dans tous les établissements scolaires. 3. Il sensibilise en particulier à l'égalité entre filles et garçons et la promeut, notamment en matière d'information et d'orientation scolaires et professionnelles. »

³ Pour une proposition de problématisation de l'issue des discordances genre, lire par exemple l'article d'Eric Macé (2010) cité en bibliographie.

⁴ La question de la force du geste et de la portée expressive de sa représentation est notamment informée par Merleau-Ponty (1945) ou, plus récemment, Noland (2009).

Par ailleurs, suite à mes études de Lettres (français moderne) et suite à ma formation pédagogique, j'enseigne le français à l'école secondaire II (école de commerce ; 15–20 ans). En classe, je traite au quotidien du genre en abordant la langue (avec, par exemple, l'application des principes de l'écriture inclusive), en traitant de l'argumentation (les sujets argumentatifs peuvent être relatifs à la question des genres) ou plus simplement en travaillant sur des textes d'auteurs. Mais j'ai aussi l'intention dans un avenir proche d'évoquer le genre au travers de l'exercice de l'analyse de texte. C'est essentiellement sur ce troisième exercice que je vais m'arrêter ici, en présentant une séquence clé en main, à tester en classe y compris par vous, les lecteur·rice·s de la revue. À partir de l'expérimentation de la séquence, il pourrait être très intéressant de croiser les retours d'expérience de plusieurs enseignant·e·s.

En ce qui concerne l'analyse de texte, généralement, je pense que certains extraits textuels sont propices à traiter de la question des genres. En effet, sans nécessairement traiter très directement de la question de l'identité de genre, de tels extraits fournissent des éléments, par exemple narratifs ou descriptifs, qui sont en lien avec cette question. Au moment de présenter l'introduction d'une analyse, il s'agit de poser une question pour orienter ou justifier la démarche. Voici des exemples de questions relatives aux genres qui pourraient être posées, pour n'importe quel texte qui aborderait de près ou de loin la question genre :

- Les personnages évoluent-ils dans leur univers en vertu d'un code de comportement conventionnellement associé à une identité de genre ?
- Les conditionnements genrés des personnages contribuent-ils à nouer l'intrigue ?
- Le texte véhicule-t-il une critique de la hiérarchisation des genres ?
- Le texte provoque-t-il chez le lecteur une remise en question du système dans lequel les genres sont hiérarchisés ?

Ainsi, si je veux traiter de la question genre par l'exercice de l'analyse de texte, faut-il encore que je trouve des extraits pour lesquels de telles questions, ou des questions analogues, puissent potentiellement être productives. Comment aller à la recherche de tels textes ?

Étant donné mon parcours pluridisciplinaire, je m'intéresse naturellement à l'écriture de la danse. Or, les écrits qui représentent la danse sont très intéressants pour mon projet d'analyse de texte sur la question genre : ils impliquent systématiquement une représentation des comportements de genres. Et pour cause. La danse en général accorde de l'importance à la manière dont une personne se définit identitairement. En effet, la danse détermine une place bien précise, dans le bal et dans les formes dansées (peu importe s'il s'agit du quadrille, de la polka, de la valse ou du tango) à l'homme, et respectivement à la femme. La danse donne un rôle à chacun en vertu de son genre ; et chacun, par ses comportements corporels, révèle son identité de genre. La danse provoque l'investissement de son propre corps comme territoire d'un genre. Elle est utile pour affirmer une identité parfois seulement par l'apparence, dans tous les jeux de travestissement qui peuvent se faire plus ou moins au grand jour.

La danse par ailleurs provoque chez les partenaires comme dans le public une attention à l'expression du genre, voire à l'adéquation de cette expression par rapport aux attentes sociales. En effet, une personne va être plus ou moins bien admise socialement selon la manière dont elle se « fait » femme ou homme ; et selon l'importance qu'elle accorde, ou pas, à la critique implicite qui est faite de ses comportements par la simple observation de ses pairs... ou de ses pères, mères ; grand-pères et grands-mères.... Une femme au comportement osé va-t-elle se corriger et devenir plus pudique, moins provocante, par peur d'être mal jugée ou abusée ? Un homme trop peu décidé dans ses approches des femmes, dans sa manière de diriger le corps de sa partenaire va-t-il se corriger, pour plaire, et le cas échéant en se faisant violence parce qu'au fond il préférerait se faire guider ? Ainsi, pour toute personne participant à une danse ou à un bal, il va de soi que l'acte de danser est porteur d'une représentation de genres – un acte dont Claire (2017) donne une définition éclairante :

Danser ne signifie pas la même chose selon les époques, les aires culturelles ou les groupes sociaux. En fonction de la personne qui énonce une définition de la danse [...] et du cadre dans lequel [elle] s'exprime, on se trouve face à des expériences de la danse parfois très éloignées. Danser veut dire mettre en rapport des corps, des passions, des pensées. S'ensuivent, si on s'en réfère aux sources historiques, des évaluations de la beauté et de la nature des cultures gestuelles, des discours sur les dangers ou la

splendeur des chorégraphies, sur la bonté ou les excès d'une forme d'éloquence qui s'exprime sans le recours aux mots. (p. 9) [...] Danser est [...] un dispositif corporel, révélateur des faits ainsi que des troubles sociaux. Elle lie l'action et l'expression du corps aux normes et aux rapports de genre. (p. 14) [...] [Danser, enfin] est capable d'interroger, de théoriser, de construire, de déconstruire et de commenter les relations sociales et d'incorporation du genre tout particulièrement. (p. 15)

C'est ainsi un peu par hasard, mais aussi tout naturellement, que j'ai rencontré des textes propices à l'analyse de texte en vertu de la perspective genre, et que j'ai eu le projet de développer une séquence sur la question genre à partir de l'analyse de représentations textuelles de la danse, représentations qui peuvent être littéraires, ou pas. C'est cette séquence qui va petit à petit être dévoilée, après la présentation générale de la notion de « texte relatif à la danse ».

3. Corpus de textes relatifs à la danse : généralités, raisons des choix⁵

Trois catégories de textes relatifs à la danse sont largement connues et commentées par la critique : les livrets de ballet, les scènes de danses et les élaborations théoriques ou poétiques sur les liens entre danse et littérature (Cordova, 1998) ; mais pour traiter de la question des genres, à l'école, d'autres types de textes relatifs à la danse sont à mon avis aussi à prendre en compte : textes dont la fonction est documentaire (par exemple relations), et textes injonctifs (ordonnances, lois...). Ces textes permettent d'aborder la question des genres avec clarté et de contextualiser des extraits littéraires qui décrivent la danse.

On l'a compris : le corpus que je présente en annexe n'est ni tout à fait habituel (il y a bien des scènes de bal qui sont connues, dans la littérature française, par exemple chez Flaubert) ni du tout exhaustif. Ce dernier projet aurait été bien trop ambitieux : l'inscription textuelle de la danse est en effet relativement fréquente, contre toute attente !

Mon corpus ne présente par exemple ni d'extraits de textes théoriques sur la danse ni de passages tirés de livrets de ballet alors qu'il existe beaucoup de tels textes – qui souvent sont méconnus au profit des textes théoriques sur d'autres champs, et de la littérature dramatique. C'est aussi que le but n'est pas de présenter toutes les typologies des textes de danse, mais plutôt d'aborder la question des genres le plus efficacement possible.

À cette fin, le corpus annexé, destiné par ailleurs à mes élèves genevois, est constitué de textes romands. C'est un parti-pris que j'assume. Je suis convaincue qu'il est important pour les élèves de comprendre la question genre en vertu du contexte dans lesquels ils évoluent. Traiter, étudier des textes produits là où j'enseigne ou presque, me laisse penser que je vais pouvoir traiter du sujet de manière efficace puisque justement ce sujet par définition est lié à un contexte très précis : géographiquement parce que culturellement et socialement défini.

Cela dit, les textes retenus illustrent des relations de genre de manière très saillante parce qu'ils traitent de la danse sociale, et plus particulièrement du bal. Dans cette mesure, ils sont en quelque sorte universels ; et pourrait donc tout à fait bien être abordés par un lectorat extérieur à la Suisse romande. En Europe et dans les régions anciennement colonisées, le bal est en effet toujours un espace dont les normes sociales regardent très fortement la question des genres.

Par ailleurs, mon corpus a été écrit sur une période assez large. Le texte le plus ancien date du XVIII^e siècle, une époque où les discriminations de genres sont encore fortes et faciles à identifier, comme dans le texte de loi retenu. C'est une des manières que j'ai trouvées pour être assurée du fait que les élèves ne passeront pas à côté de la thématique que je veux traiter.

Pour aborder le corpus de texte que je présente en annexe, il conviendra à mon avis de conserver l'ordre chronologique que j'ai choisi. Je l'ai dit, cet ordre permet de tout de suite identifier la thématique centrale du genre. Et cet ordre est à conserver pour une autre raison : il coïncide avec la gradation des textes en complexité. Les premiers évoquent très explicitement la question genre, tandis que les derniers, plus fins, en partie figurés, poussent à développer une plus grande habileté analytique et interprétative pour comprendre en quoi eux aussi traitent du genre.

⁵ Pour ce corpus : voir annexes.

4. Corpus annexés : orientations, limites et ouvertures

En présentant ici les différentes pièces de ce corpus tout en donnant des pistes didactiques, je dévoile ma séquence didactique.

Le premier texte (annexe 1), *Ordonnance concernant l'impureté et les danses du 22 février 1731*, témoigne d'une époque où l'enjeu admis du bal est la rencontre entre futurs époux Canton de Fribourg, 1731). Les réticences que suscite le bal concernent des problèmes de mœurs : relations hétérosexuelles et enfantements hors mariage ; coûts sociaux et économiques relatifs à ces phénomènes. Le genre, qui au moment de l'écriture de l'*Ordonnance* se devait de correspondre au sexe, était un moyen de pression sur chaque individu qui devait défendre voire augmenter le patrimoine masculin, à l'aide d'alliances permettant l'augmentation des biens de la famille et puis le renouvellement des corps. Tout autre usage du corps féminin était suspect.

J'ai retenu ce texte pour travailler la compréhension de la notion de genres. Il illustre que la dissociation des notions de sexes et de genres a pour origine la contestation d'un système patriarcal. Pour ce texte, une lecture à haute voix, en classe, avec discussion de chaque article et recherche sur le vocabulaire, me paraît une bonne approche.

Le second texte (annexe 2) est un extrait tiré du *Divertissement pour l'ouverture du bal donné au roi par la Ville de Neuchâtel, le 13 juillet 1814* (Frédéric-Guillaume, 1814). Il montre un corps dansant genré, au sein d'un bal. Dans le cas précis, le roi se fait accueillir dans la salle de bal par la ministrale ; la reine, par les dames du comité d'organisation du bal. Le roi danse avec une bourgeoise de Neuchâtel (marquant ainsi l'alliance entre les classes élevées) tandis que la reine donne la main à un bourgeois du lieu. Ainsi, le roi se donne en spectacle tout autrement que son épouse. Son genre implique davantage de prestige que celui de la reine, et suscite également plus d'attention et de déférence. À cet égard, selon les termes Leigh Foster (1998), les « modes de constructions du corps sont multiples » ; en l'occurrence, elles sont de trois ordres : culturel, socio-économique et sexuel ; et toutes ont pour conséquence de produire une hiérarchie dans laquelle le noble, le riche et l'homme dominant, dans cet ordre, les femmes et les roturier. ère. s – puisque ces dernier. ère. s sont simplement exclu. e. s de la salle de bal où se produit le roi.

Ce texte, par la neutralité du ton, pourrait pousser ses lecteurs et lectrices à tenir pour acquis que tout ce qu'il dépeint est *normal*, alors qu'en réalité tout est *normé*. Il engage l'enseignant-e à présenter plusieurs outils propres à l'analyse de texte : narration externe ; ton neutre de la relation ; émission et réception ; perspective critique de lecture. La hiérarchisation parallèle de classes et de genres devra être également présentée. Ce texte, enfin, mérite une discussion sous forme de débat avec exemples et contre-exemples tirés du texte sur les enjeux positifs, pour tous, de la recherche d'équité. Je gage que les garçons de ma classe comprendront que la reine *comme le roi* auraient sans doute aimé choisir de danser, ou pas, en ouverture du bal...

Le troisième texte (annexe 3) est un extrait de *Rosette* d'Urbain Olivier (1810-1888) (Olivier, 1873) Le protagoniste masculin, René, appartient à une classe inférieure au personnage éponyme qui lui est promise par des jeux d'alliance. Cette dernière est donc porteuse d'un héritage sur lequel René pourrait reconstruire sa fortune et celle de sa descendance. Mais Rosette est aussi une femme de caractère. Elle revendique le respect de son corps, et demande que l'expression de son désir précède le baiser de son prétendant. L'extrait propose donc une critique précoce de l'*objectivation* de la femme.

Ce premier extrait littéraire mérite d'être contextualisé par un résumé de l'œuvre (qui pourrait être délégué à des élèves dans le cadre d'un exposé). Vérifier la compréhension de la notion de rapports de force croisés entre classes socio-économiques genres, qui auront été introduits lors de l'étude du précédent passage, paraît pertinent. Un questionnaire de lecture pourrait être élaboré, sur cet aspect du texte, en vue d'une évaluation certificative à mi-parcours de la séquence. Ensuite, mise en perspective du texte avec des productions contemporaines pourrait être stimulante puisque le sujet de l'expression et de l'écoute du désir (ou du non désir) comme celui du libre usage du corps féminin sont désormais largement traités, dans l'espace public.⁶

⁶ Les mouvements des Femens, de #metoo, de balancetonporc comme de la dénonciation du « tee shirt de la honte » ont engendré la production de beaucoup de textes comme de discours sur le sujet du désir et du libre usage du corps féminins, indépendamment de l'éventuel désir masculin initial, ou suscité.

L'extrait suivant (annexe 4) est tiré d'*Aline* de Charles-Ferdinand Ramuz (1878-1847), une nouvelle qui mérite d'être étudiée intégralement par l'ensemble de la classe (Ramuz, 1927). Le passage décrit les deux amants, Aline et Julien. Lors d'un bal du village, et sur l'initiative de la jeune fille qui par-là endosse un rôle qui dépasse son conditionnement de genre et de classe, les deux amoureux dansent certes ensemble ; mais à l'écart du groupe. Julien, devenant figure fragile, glisse sur le sol mouillé du pré. Cette chute peut être prise pour métaphorique. D'abord, dans cette scène, un certain *indicible* se cristallise, que l'on retrouve dans tous les extraits littéraires de mon corpus : la danse est le prélude à l'acte sexuel. Or, dans *Aline*, cet acte est chute. Il scelle une mésalliance, car Aline n'est nullement promise à Julien : elle serait trop pauvre pour devenir sa femme. L'acte sexuel à venir fragilisera Julien, qui ne répondra pas à l'exigence de « prendre femme » parmi celles qui lui promettent d'augmenter son patrimoine matériel. En somme, la chute de Julien dans le pré pourrait être annonciatrice de sa chute sociale, mais tel n'est pas le cas, comme l'enseigne la fin de la nouvelle, car Julien n'assumera pas plus qu'Aline son émancipation ; au contraire, chacun, à sa façon, se défendra de forcer tout à fait sa destinée.

Ce passage nécessite d'envisager toutes sortes de pistes interprétatives, aussi l'analyse de texte pourra se faire sous forme d'un cours dialogué, avec prise de notes encadrée par un document préparatoire. Les objectifs sont de relever la description des gestes, de décoder les portraits psychologiques, et, enfin, de déceler la portée du passage à l'intérieur de la trame narrative. Car si Ramuz, dans *Aline*, produit une sorte de mythologie paysanne, il le fait entre autres grâce à la figure du *bal in abstencia* – qui apparaît comme la clef de voute du texte, et que l'on retrouvera plus tard, chez d'autres auteurs romands, tels que Cohen (1968) et Bille (1980). Après cette analyse, on pourra tester la compréhension du passage comme de l'analyse faite en classe en proposant aux élèves de traiter d'une des quatre questions présentées plus haut, en amorce à un commentaire composé.

Les deux extraits suivants (annexes 5 et 6) sont tirés de *Belle du seigneur* d'Albert Cohen (1898–1981) (Cohen, 1968). Dans le premier, « l'objet » de la fascination de la danse est la femme en mouvement alors que l'homme est celui par qui elle est donnée à voir, et qui la voit. C'est l'auteur de la représentation textuelle de la danse qui le veut. Et il écrit de cette manière au profit du lecteur. Ce lecteur à son tour devient le témoin fasciné de la jouissance de la femme en mouvement, dans les bras d'un homme. Dans cette description, heureusement pour la « belle du seigneur », ce n'est pas dans les bras de son imbécile de mari qu'elle se trouve. Ce dernier, portraituré ingénieusement en contrepoint à la scène de bal, est ravalé à toute la trivialité de la digestion, qui crée un effet comique. Le bal, dans cet extrait comme dans celui d'*Aline*, est le lieu comme le temps où se noue la possibilité d'une émancipation ; et il est aussi l'amorce d'un drame.

En effet, dans le second extrait tiré de *Belle du Seigneur*, ce n'est ni le genre ni la classe qui est en jeu, mais la mort.⁷ En l'occurrence, on voit l'amante se livrer entièrement à son amant. Son abandon culmine dans le sacrifice d'elle-même : un suicide dansé. Dans cette scène, et en partie conformément à l'analyse de l'enjeu de la représentation littéraire du bal par Cordova (1998), « [les] spectateurs voient la danse exprimer les possibilités imaginées : elle corpo-réalise les rêves, le féminin idéalisé du spectateur masculin. La jouissance mobile de la danseuse est contagieuse et passe dans l'âme des spectateurs pour y réaliser un bonheur rêvé » (p. 28). Sauf que la jouissance du lecteur est malgré tout entachée par le caractère irréconciliable du « bonheur rêvé », et du malheur qui se réalise.

Les deux extraits tirés de *Belle du seigneur* méritent d'être contextualisés succinctement, dans l'œuvre. Ils invitent à une lecture fine des descriptions des gestes comme moyens, pour l'auteur, d'induire une lecture empathique, voire kinesthésique. Une telle lecture est productive pour la compréhension du premier degré du texte (description du bal), pour l'identification du style de l'auteur, et pour l'interprétation de la portée politique du texte : critique du nazisme, et, moins certainement, du machisme. Cette lecture pourra être entraînée avec les élèves dont les tâches seront de repérer tout ce qui concerne le corps, et le geste. A fortiori, après ce repérage, les positionnements de genres des personnages pourront être problématisés. Comment se construisent-ils, pour quel effet rhétorique, avec quelle ouverture à une lecture critique ? Pour terminer la séquence, des questions de dissertation littéraire pourront être proposées. Elle permettrait aux élèves d'élaborer leur exemplification à l'aide des différents extraits du corpus.

⁷ Pour une analyse des conséquences, prises pour morbides, du goût des femmes pour la danse, lire par exemple Gotman (2018).

5. Conclusion

La question du genre doit être abordée pour de multiples raisons éducatives, certes. Mais elle est ici postulée, en sus, comme le point de départ de l'ouverture du cours de français à une dimension pluridisciplinaire.

À travers ma proposition de séquence, je cherche donc à convaincre de l'importance à traiter du genre, mais aussi de mon bonheur à considérer que l'espace du cours de français est extrêmement propice à l'éveil des élèves à une richesse culturelle incroyable qui est littéralement sous nos pieds. La métaphore fonctionne à double titre. Il n'est pas toujours nécessaire de chercher parmi les auteurs du canon, vantés comme des génies (ou des monstres ?) de la littérature française, pour être stimulés, en tant qu'enseignant·e·s de français, ou pour intéresser nos élèves. De surcroît, je postule qu'il est possible et même souhaitable de s'en référer à l'expérience du corps, par la danse, ou mieux encore pour les garçons, par le sport, pour entrer dans le cours de français et dans ses exercices obligés.

Enfin, en tant que didacticienne et dans une perspective de recherche, je conçois qu'il n'est pas toujours obligatoire de travailler seul pour tester une séquence – à ce propos, je serais ravie d'avoir des retours de mes lecteurs, après expérimentation. Car la pratique de la pédagogie peut aussi passer par l'emprunt aux idées didactiques d'autrui. Réciproquement ou presque, j'assume cette proposition : la recherche peut être potentiellement non pas le lieu de la démonstration de résultats (qui sont d'ailleurs rarement vérifiables dans l'absolu, à mon avis, en pédagogie), mais plutôt du partage du processus réflexif et créatif qu'est le moment – enivrant ! – de la préparation d'un cours.

Références bibliographiques

- Beauvoir, S. (1949). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard.
- Béhoteguy, G., Connan-Pintado C. dir. (2014). *Être une fille, un garçon, dans la littérature pour la jeunesse*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. Revillard, A. (2008). *Introduction aux Gender Studies – Manuel des études genre*. Louvain-la-Neuve : de Boeck.
- Bille, C. (1980). *Le bal double*. Paris : Gallimard.
- [Canton de Genève], Loi sur l'instruction publique. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_c1_10.html.
- [Canton de Fribourg]. (1731). Ordonnance concernant l'impureté et les danses du 22 février 1731. Fribourg : Innocent Theodoric Hautt.
- Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). (2010). *Plan d'études romand (PER)*. Neuchâtel : CIIP [Page Web]. Accès : <http://www.plandetudes.ch>.
- Claire, E. (2017). Pratique de danse et discours de genre, une histoire connectée. *Clio*, 2, 46, 7–18.
- Cohen, A. (1968). *Belle du seigneur*. Paris : Gallimard.
- Davies Cordova, S. (1998). Récits de la danse et graphies dansées au XIXe siècle. *Littérature*, 112, 26–36.
- Frédéric-Guillaume. (1814). *Divertissement pour l'ouverture du bal donné au roi par la Ville de Neuchâtel, le 13 juillet 1814*. Neuchâtel : s.n.
- Gotman, K. (2018). *Choreomania*. New York: Oxford University Press.
- Leigh Foster, S. (1998). Danses de l'écriture, courses dansantes et anthropologie de la kinésie. *Littérature*, 112, 100–111.
- Macé, E. (2010). Ce que les normes de genre font aux corps/ce que les corps trans font aux normes de genres, *Sociologie*, 4, 1, 497-515.
- Schneider, A. (2014). Vierge folle, vierge sage. La jeune fille maghrébine dans la littérature de jeunesse migrante : des figures tutélaires à l'engagement féministe. In Béhoteguy, G., Connan-Pintado C. dir. (2014). *Être une fille, un garçon, dans la littérature pour la jeunesse*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.
- Ramuz, C.-F. (1927). *Aline*. Paris : Grasset. Réédition
- Merleau-Ponty, M. (1945). *Phénoménologie de la perception*. Paris : Gallimard.

Noland, C. (2009). *Agency and Embodiment*. Cambridge, Massachusetts & London, England: Harvard University Press.

Olivier, U. (1873). *Rosette*. Lausanne : Bridel.

Pintado C. dir. *Être une fille, un garçon, dans la littérature pour la jeunesse*. Bordeaux : Presses universitaires de Bordeaux.

Vidal, C. (2006). *Féminin/Masculin*. Paris : Belin.

Auteure

Dora Kiss, Docteure en musicologie et recherche en danse, MASE en didactique du français. Elle danse et enseigne la danse entre 1990 et 2005. Elle se forme ensuite à l'Université de Genève et de Nice (master en français moderne ; thèse en Lettres et en Arts, en co-tutelle) ainsi qu'à l'IREMUS, CNRS (postdoctorat). Parallèlement à ses études, elle enseigne à Genève (DIP, HEM). Elle publie régulièrement, depuis 2016 et jusqu'à aujourd'hui, dans son domaine de recherche. Actuellement, elle enseigne le français à l'École de commerce Raymond-Udry tout en réalisant le projet Cadanse de valorisation des écrits suisses de la danse soutenu par l'Office fédéral de la culture et la Loterie romande (www.cadanse.info).

Cet article a été publié dans le numéro 1/2021 de forumlecture.ch

Annexes

Annexe 1

[Canton de Fribourg]. (1731). Ordonnance concernant l'impureté, et les danses. Du 22. Février 1731. Fribourg : Innocent Theodoric Hautt [imprimeur].

Comme leurs excellences nos souverains seigneurs et supérieurs du suprême sénat de la Ville et République de Fribourg auraient appris avec très grand chagrin, que l'impureté accroissait tellement tant en leur Ville Capitale, que sur le pays, ainsi qu'un châtiment universel est à craindre. Or étant intentionnées d'éviter le juste courroux du Tout Puissant et d'extirper ce vice : elles ont à ces causes par paternelle prévoyance et devoir fait et statué le règlement suivant, nommément.

Contre les maquereaux et maquerelles.

Comme il est connu, que ces sortes de gens débauchent et portent la Jeunesse à l'impureté ; il est donc⁸ ordonné qu'au cas qu'un maquereau ou maquerelle soit convaincue d'avoir porté quelqu'un à l'impureté, qu'un tel ou une telle devra être exposée pour servir d'exemple aux autres pendant quelque temps devant le carcan avec une couronne de paille sur la tête et un écriteau sur la poitrine, avec son nom et surnom et nommé maquereau ou maquerelle, et suivant l'exigence du fait, d'attendre un bannissement par le Conseil Privé.

Maquereaux ou faiseurs de messages.

Étant à présumer, que tels messages se font par des jeunes drôles et garçons ; il est décrété ; que si l'on découvre que tels petits drôles ayant eu connaissance du mal et péché, qui en pourrait bien résulter, iceux étant mineurs, devront être bien fouettés par les chasse coquins à l'hôpital, et les majeurs par contre subiront la peine contenue au premier article.

Devoir de kirchmeyers, ballifs et seigneurs de juridiction, cas de contravention.

Pour que les Contrevenants sans égard ni distinction des personnes, que ce soit bourgeois, ressortissants ou sujets, ne restent inconnus. Les kirchmeyers, ballifs et seigneurs de juridiction seront désormais obligés de déclarer sans aucun déguisement et par serment les noms, surnoms et lieu de naissance d'iceux, avec cette ultérieure explication, que chaque kirchmeyer, qui sera pour lors, en rendant ses comptes devra nommer et inscrire dans un livre particulier les défailants, pour qu'iceux puissent être découverts, et l'amende perçue d'eux à teneur de la vieille ordonnance, que ce soit pour la première, seconde ou troisième transgression, en retranchant l'argent du secret à l'égard de tous, hors des étrangers.

Les ballifs observeront la même chose, en déclarant les transgresseurs à la reddition de leurs comptes, et dont ils donneront une liste au kirchmeyer pour les enregistrer dans ce livre particulier, afin qu'on puisse procéder contre eux suivant les fautes réitérées.

Par contre les seigneurs de juridiction soit leurs châtelains aux autres charges ayant remettront aussi fidèlement et par serment la liste des transgresseurs tant aux ballifs, desquels ils dépendent, qu'au kirchmeyer.

Les vassaux, qui relèvent immédiatement de la souveraineté observeront les mêmes formalités, en donnant leurs listes, où il convient, avec une copie au kirchmeyer pour être enregistrée. Bien entendu cependant, que si l'un ou l'autre des contrevenants soit de l'un ou de l'autre sexe vint à mourir, son nom devra d'abord être tracé et rayé sur le livre, afin qu'il ne puisse plus être connu par la suite.

Garces.

Quand les garces iraient s'accoucher dans une autre juridiction, que celle où elles habitaient et étaient domiciliées pendant leurs grossesses, l'offense échoira au seigneur de juridiction où telle garce se sera déliivrée de son fruit ; bien entendu néanmoins, que si une telle s'accouchait hors de cette souveraineté et

⁸ NdR : le terme original, « dont », a été jugé fautif.

qu'elle emportât ainsi son enfant dans les pays étrangers, devra à son retour être châtiée par le seigneur de juridiction, duquel elle se trouvera dépendante.

Moyens à découvrir les maquereaux et maquerelles.

Pour qu'iceux ou icelles ne restent impunies ou inconnues, il a été dit et décrété, que les garces dans leurs penailles et avant la prestation du serment devront (par ceux qu'il convient) être circonstanciellement examinées et interrogées ? Si elles n'ont été séduites par d'autres personnes, que simplement par leurs galants, et si elles n'ont pas préalablement été induites d'ailleurs à l'impureté, et si elles accusaient l'un ou l'autre, elles devront, au temps qu'elles déclareront le père après l'exhortation faite, aussi soutenir leurs accus sermentalement.

Maîtres de Logis.

Si une servante a été séduite à l'impureté par son maître, duquel elle aurait eu un enfant illégitime, le maître payera à l'avenir, comme il a été usité du passé, la double amende, et ne sera plus permis à dite servante de rentrer en dit service, aussi peu qu'au maître de la reprendre de nouveau chez lui sous peine de la prison ; mais pour que le transgresseur soit méritoirement châtié, ceux qu'il convient invigileront exactement là-dessus, et cas de contravention rapporteront le fait au Conseil Privé.

Messieurs et honnêtes Bourgeois libres.

Si l'un ou l'autre d'iceux eût engrossi une demoiselle ou fille d'égale condition et naissance sous promesses de mariage soit par écrit ou par devant deux témoins dignes de foi, un tel, quel qu'il soit, devra remettre en honneur une telle fille par le mariage, si moins subira sans espérance de grâce le bannissement tant de la Ville, que du pays, jusqu'à tant, qu'il y ait satisfait.

Devoir des sages-femmes au sujet des enfants illégitimes.

Pour qu'il soit mieux observé, qu'il n'ait été par ci-devant, elles devront rapporter tels enfants, où il conviendra, soit au kirchmeyer, ballif, ou seigneur du lieu sous peine de prison et être éconduites de leur service, afin que ces enfants ne restent pas cachés, ou portés hors du pays par le moyen de leur silence.

Jurés et gouverneurs des villages.

Sont avertis et obligés d'accuser les filles présentement enceintes, et toutes celles, qui s'accoucheront d'enfants non légitimes auprès du kirchmeyer ou seigneur de juridiction, dont ils dépendent, et cela sous amende considérable.

Défense de danser et sauter dans les cabarets aussi bien en ville que sur le pays

Devra avoir sa suite et être à toujours régulièrement observée sauf le jour de la dédicace du lieu, noces et repas de voisinage.

Finalement à l'égard de tous les autres articles et fautes ici non spécifiées, l'amende en devra être exigée et payée à teneur de l'ancienne ordonnance ; et pour que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance pour s'innocenter, le présent règlement devra être aux lieux accoutumés publié et affiché pour la conduite d'un chacun. Fait le 22 février 1731.

Annexe 2

Frédéric-Guillaume. (1819). *Divertissement pour l'ouverture du bal donné au roi par la ville de Neuchâtel, le 13^e juillet 1814. Neuchâtel : s.n.*⁹

Les préparatifs du bal que la ville de Neuchâtel avait prié LL. MM. d'accepter, venaient d'être terminés. Aux salles déjà si spacieuses de son hôtel-de-ville, le conseil-général avait fait ajouter, par une construction simple et solide, élevée à la hauteur de l'étage, une salle de bal de 90 pieds de longueur sur 40 de largeur. Cette salle, construite et décorée par les soins de MM. les architectes Dietrich et Colin, était garnie de tentures blanches et bleues élégamment disposées ; à ses deux extrémités, des gradins en amphithéâtre étaient préparés pour les dames, des milliers de bougies éclairaient cette salle, et y produisaient une clarté éblouissante. MM. les quatre ministres, désirant faire jouir le plus grand nombre possible de leurs bourgeois, du bonheur de voir LL. MM., avaient invité à cette réunion près de 1800 personnes, tant de la ville que de la campagne, ainsi que tous les étrangers qui se trouvaient en ville et qui leur étaient recommandés. Dans le but de rehausser l'éclat du bal par l'excellence de la musique, ils avaient demandé et obtenu de S. M., par l'entremise de S. E. M. le gouverneur, l'autorisation de faire venir à Neuchâtel la musique du 55^e régiment d'infanterie prussienne, alors en garnison à Mayence. Leur but avait été complètement atteint, le corps de musique, arrivé depuis quelques jours, avait donné au public des preuves non équivoques de son habileté, et se faisait surtout remarquer par l'admirable ensemble de l'exécution de ses morceaux.

À sept heures, les nombreux invités se pressaient déjà dans la salle du bal, qui semblait encore trop étroite pour les contenir tous. Afin d'éviter l'encombrement au moment de l'arrivée de LL. MM. fixée à 8h, il avait été décidé que les portes seraient fermées depuis sept heures et demie jusqu'au moment où le roi et la reine aurait fait rentrer dans la salle. De sages mesures de police avec été prises pour prévenir le désordre dans la circulation des voitures. Le péristyle de l'Hôtel-de-Ville est tendu de toile blanche et formait un élégant salon de réception. Des arbustes et des fleurs décoraient le grand escalier ; les membres du comité, distingués par des écharpe blanches et bleues qu'ils portaient au bras, recevaient les dames à leur entrée, et les conduisaient dans la salle du bal.

LL. MM. sont arrivés à huit heures et demie environ. Le roi a été reçu au pied de l'Hôtel-de-Ville par MM. les quatre ministres ; la reine par les dames du comité du bal. Des membres du comité accompagnaient les dames donneur de S.M. Huit jeunes gens de Neuchâtel ayant revêtu le costume des pages du roi, précédaient LL. MM. Au moment où elles sont entrées dans la salle du bal, dont elles ont admiré l'élégante décoration et le splendide éclairage, la musique a joué une fanfare, puis immédiatement après l'hymne national, Dieu sauve le roi. Le nombre des personnes présentes était si considérable, que pour que LL. MM. pussent pénétrer aux fauteuils qui leur avaient été préparés, on avait dû former une haie de dames devant lesquelles elles ont passé et qui leur ont ensuite été présentées. Après la polonaise que S. M. le roi a daigné danser avec la femme de M. le maître-bourgeois Robert, tandis que M. le banneret de Meuron avait l'honneur de donner la main à la reine, la danse générale a commencé en présence de LL. MM. À dix heures elles se sont mises à table ; un magnifique souper leur avait été servi dans la salle du conseil-général. LL. MM. occupaient deux sièges voisins, en face de l'entrée, et pouvaient ainsi porter leurs regards jusque dans la salle du bal. Une table de quarante couverts réunissait avec LL. MM., S. A. R. le prince Alexandre, les personnes de leur suite, les membres du corps diplomatique, les députés de la confédération et quelques dames de Neuchâtel. Mme Robert était placée à côté du roi, le prince Alexandre occupait la place voisine de la reine.

Des buffets disposés dans les salles supérieures offraient aux autres invités des rafraîchissements et des mets de toute espèce. On avait été admis à circuler dans la salle où soupaient LL. MM., et le nombre de ceux qui profitèrent de l'admission fut si considérable, qu'il occupait plus de la moitié de la salle.

[...]

Tôt après [le souper], LL. MM. ont quitté la salle [...] pour rentrer dans celle du bal.

⁹ La ponctuation a subi quelques modifications dans l'objectif de faciliter la compréhension du texte. Les majuscules ont été accentuées.

Malgré son désir de faire participer le plus grand nombre de personnes possible à la fête qu'il offrait à LL. MM., le magistrat avait dû mettre des bornes à ses invitations, le local seul ne lui eût pas permis de les étendre davantage. Mais le nombre de ses invités était loin d'atteindre celui des habitants de la ville qui désiraient fêter la présence dans nos murs de nos bien-aimés souverains. Un grand nombre d'artisans honorables avaient en conséquence résolu d'organiser un bal de souscription, et ils avaient choisi pour le donner une salle rapprochée de l'hôtel-de-ville, celle des concerts, qu'ils avaient très artistement décorée. Dès que le roi eut été informé de l'existence de cette réunion, il témoigna le désir de s'y rendre, et il y alla à pied, malgré la pluie. À l'entrée du roi, un silence religieux s'est établi dans la salle, où quelques minutes auparavant des centaines de personnes se livraient au bruyant plaisir de la danse, les rangs des danseurs se sont ouverts, et lorsque le roi s'est avancé, l'orchestre a joué Dieu sauve le roi ! Après avoir considéré quelques instants le spectacle qu'il avait sous les yeux, et s'être entretenu avec les personnes les plus rapprochées de lui, le roi témoigne le désir que la danse continue, et bientôt une valse rapide enlève les danseurs autour de S. M., qui prend plaisir à les voir, et leur parle avec la plus aimable condescendance. À peine la valse est-elle terminée, qu'incapable de résister plus longtemps au sentiment qui la domine, l'assemblée entière salue le roi de ses joyeux vivats. S. M. adresse la parole à plusieurs des assistants, et voyant que la danse a été de nouveau interrompue, il demande lui-même qu'elle recommence, il encourage les danseurs, et ce n'est que lorsque la seconde valse est terminée qu'il se retire aux cris mille fois répétés de vive le roi ! vive la reine ! et rentre dans l'hôtel-de-ville, d'où il repart bientôt avec la reine. LL. MM. sont accompagnés à leur départ par MM. les quatre ministres et les membres du comité. Au moment de monter en voiture, le roi se retourne encore, il saisit la main de M. le maître-bourgeois Robert, la frappe de la sienne avec une délicieuse cordialité, en lui disant : "Mon cher maître-bourgeois, je vous remercie encore de la charmante fête que vous nous avez donnée."

Le magistrat avait pensé au plaisir de tous ; ce qui dépendait de lui il l'avait fait, mais il ne pouvait disposer des éléments ; il avait fait préparer dans la rue de la Balance un plancher, il y avait établi un orchestre, et toute la population qui ne prenait part, ni au bal de l'hôtel-de-ville, ni à celui de la salle des concerts, pouvait s'y livrer au plaisir de la danse. Malheureusement ces arrangements avaient été calculés pour le beau temps, et la pluie tombait à torrents. Et pourtant tel était le sentiment général de plaisir qui dominait chacun, que malgré vent et marée, les danseurs sont restés au bal sans désespérer, jusqu'à quatre heures du matin. La pluie tombait, la danse allait toujours son train ; seulement les danseurs prenaient des parapluies. Le roi, en rentrant chez lui, entendit les sons d'une musique de danse, il croyait rêver, lorsqu'on lui dit que c'était un bal en plein air. « Mes entrailles en ont été émues », disait-il le lendemain matin. Cette idée l'avait longtemps préoccupé, car de ses fenêtres les sons de l'orchestre populaire parvenaient encore à ses oreilles. Les bals de l'hôtel-de-ville et de la salle des concerts se sont prolongés jusqu'à quatre heures du matin.

Le magistrat n'avait pas pensé seulement aux plaisirs de la population. Il connaît aussi les misères du peuple ; il les connaît parce qu'il les soulage ; représentant d'un roi et d'une reine qui compatissent à toutes les infortunes, il savait que pour leur plaire il fallait ne pas oublier les malheureux. La veille, MM. les quatre ministres avaient fait aux familles pauvres de larges distributions de pain, de viande et de vin. Le lendemain, tout ce qui restait des provisions du bal reçut la même destination.

Annexe 3

Olivier, Urbain. (1873). *Rosette ou la danse au village*. Lausanne : Bridel, 161–168.

Chapitre XIV

Mauvaise lune

A la salle du bal, les jeunes gens étaient joyeux. Ils se livraient au plaisir de la danse avec une sorte d'entraînement frénétique. La foule n'était pas considérable : une cinquantaine de personnes du village et quelques garçons et filles des localités voisines. Villioud se trouvait seul de son hameau assez éloigné. Il arriva de bonne heure chez les Belot, où Lothaire l'avait invité à souper. Jean-Jules Julliard eut d'abord quelque peine à lui céder Cornélie pour les danses promises ; mais comme cela ne peut se refuser sans qu'il en résulte des animosités et que d'ailleurs c'était chose arrangée d'avance, il finit par y consentir sans se faire trop presser. Villioud pouvait aussi être une bonne pratique pour les vaches que Jean-Jules ou son père amèneraient plus tard de Fribourg ou des Ormonts. Donc, il fallait bien se garder de l'empêcher de danser avec Cornélie Belot. Avec Rosette, René se montra parfaitement convenable ; en général, il le fut avec tous dans le commencement de la soirée. On voyait qu'il cherchait à prendre position, ou plutôt à garder celle que lui faisait sa jeune maîtresse en l'acceptant pour son cavalier. Il la céda de bonne grâce à plus d'un qui voulait danser avec elle : à Villioud, à Lothaire, à Julliard qui paraissait y tenir beaucoup, à d'autres encore. Rosette causa un peu avec tous ces garçons et put se convaincre que René était pour le moins aussi intelligent, aussi bien doué qu'aucun d'eux ; que même il s'exprimait mieux. Pour la figure et la tenue, René était sans contredit l'un des plus distingués. Une seule chose fut désagréable à Rosette ; c'était l'air assuré et familier de Jenny lorsqu'il dansait avec elle. On aurait pu penser que Jenny se considérait comme ayant un droit quelconque sur lui. C'est que, il faut le dire, le premier baiser que René lui avait pris au pressoir, pendant les vendanges, avait été suivi de plusieurs autres dans leurs causeries nocturnes. René ne pensait pas qu'il y eût là le moindre mal ; de telles marques d'amitié entre jeunes gens du même village ne tiraient pas, selon lui, à conséquence, et surtout pas avec Jenny Gottrau. Avec Rosette, c'eût été comme le gage d'une affection à la vie et à la mort. Avec Jenny, René pouvait bien rire et s'amuser, causer à la brune, l'embrasser, et cependant songer sérieusement à obtenir Rosette pour sa femme. Il y a des cœurs d'hommes faits comme cela ; il en est de plus méprisables encore, même chez des gens du reste très bien élevés.

Au commencement de la soirée, Rosette éprouva une satisfaction réelle à se retrouver avec la jeunesse dont elle avait cessé de faire partie depuis deux ans. De toutes parts on lui témoigna le plaisir d'un retour sur lequel on n'avait pas compté positivement ; elle en fut flattée et jouit de se voir si bien accueillie. On lui sut gré de n'être point fière : une fille aussi riche, qui danse avec le domestique de sa mère, montre par là qu'elle sait estimer les pauvres gens. Il est vrai que René est le neveu d'un oncle dont il sera l'héritier, et cela arrange bien les affaires. Voilà ce que pensaient la plupart des danseurs et des spectateurs.

Entre neuf et dix heures, Rosette éprouva tout à coup un vif sentiment de tristesse, à la suite d'une pensée qui lui traversa l'esprit. « Où allons-nous, nous tous qui sommes ici, » s'était-elle dit ; « moi, René et les autres, où allons-nous ? Voudrions-nous mourir dans la disposition où nous sommes ? Ah ! non, certainement. » Puis, comme une ombre qui passe, l'image de Charles Maubert accompagnant le cercueil de son père, se présenta devant ses yeux ; elle vit le jeune homme en deuil, brisé de cœur, mais calme et paisible, marcher lentement, tête nue, vers le lieu d'où l'on ne revient plus. Son imagination et sa conscience furent saisies par cette apparition intérieure, à tel point que René dut lui dire deux fois de suite :

– C'est à notre tour maintenant ; qu'avez-vous, Rosette, et à quoi pensez-vous ?

– Pardon, je songeais, en effet, à quelque chose de bien sérieux. La valse emporta les pensées de la jeune fille.

[...]

A l'horloge du village, dix heures venaient de sonner. Rosette alla prendre un châle déposé à l'auberge et dit à René que c'était l'heure de rentrer à la maison.

– Mais nous reviendrons ?

– Non, pas moi.

– Quel dommage ! enfin, je dois vous obéir.

René plaça lui-même le châle sur les épaules de Rosette, lui offrit son bras et s'envint avec elle. Une lune douteuse, blanchâtre, éclairait à demi le ciel, voilé çà et là de nuages gris. En sortant d'une salle de bal, il faisait froid à la rue.

– Eh bien, Rosette, regrettez-vous d'être venue avec nous, – avec moi ? dit René en serrant un peu son bras sous le sien.

– Non, pas précisément ; j'ai eu du plaisir pendant quelques heures. Cependant, je crois que j'ai dansé aujourd'hui pour la dernière fois.

– Ne dites pas une chose pareille ! Pour moi, je n'ai jamais été si heureux que ce soir, ajouta-t-il, et en disant cela, il entourait de son bras gauche la taille de Rosette, qui ne put l'en empêcher.

– Vous m'avez promis de m'expliquer ce qui avait pu faire de la peine à ma mère, dans un mot que je prononçai un soir, dit-elle en essayant, mais en vain, d'ôter le bras de René.

– Oui, je vous le dirai, à une condition.

– Laquelle ?

– Celle-ci.

Et avant que Rosette pût se couvrir le visage d'une main, René lui avait pris un gros baiser, presque sur les lèvres.

– C'est lâche, ce que vous faites, René. Sachez bien que je n'y ai point consenti. Si vous abusez de votre force et de votre position de cette manière, je vous le déclare, il n'y aura jamais d'affection possible entre nous. Je veux pouvoir être confiante, où que nous soyons. Et respectée : entendez-vous ?

– J'entends, oui, Rosette, j'entends comme un garçon qui revient de la danse avec une fille qu'il aime, et trop heureux pour ne pas le lui témoigner.

[...]

– Vous êtes le plus fort, soit. Je ne puis me débattre dans la rue.

– Vous ferez très bien. Mais ne comprends-tu pas, Rosette, ne sens-tu pas combien je t'aime ?

– Non, répondit-elle vertement, comme ils ouvraient la porte de la maison. Je crois, au contraire, que vous ne m'aimez pas comme j'ai besoin d'être aimée, et j'ai le sentiment que vous ne me serez jamais rien de plus. Voilà ce que je pense en ce moment.

Annexe 4

Ramuz, Charles-Ferdinand. (1927). *Aline*. Paris : Grasset, 65–68.¹⁰

La semaine s'écoula. Le dimanche soir, on dansa au village. On avait construit un pont de danse sous les ormes derrière l'auberge. Vers les cinq heures, la musique arriva, et ils étaient six, trois pistons, une clarinette, un bugle et un trombone. Alors, ayant bu un verre pour se donner du souffle, ils s'assirent sur l'estrade enguirlandée et la danse commença. Les gros souliers battaient les planches en mesure ; les musiciens, gonflant leurs joues, regardaient à droite et à gauche sans s'occuper de leur musique, tant qu'ils en avaient l'habitude. On n'entendait de loin que le trombone qui poussait ses grosses notes espacées comme un ronflement ; de plus près, les pistons aigus, mêlés aux bruits des pas qui marquaient la cadence, faisaient un grand tapage. Après chaque danse, les musiciens remplissaient leurs verres qu'ils vidaient d'un seul coup, la foule envahissait l'auberge et les filles avec leur ceinture de toutes les couleurs se promenaient dans le village.

Des drapeaux rouges à croix blanche et d'autres verts et blancs flottaient aux fenêtres de la salle à boire ; il y avait aussi des lanternes de papier pendues au-dessus du perron. Tout autour du rond de danse, les branches de sapin qui sentaient la poix cachaient la charpente. Les enfants tiraient des pétards ; des charrettes au brancard relevé attendaient devant les maisons ; le crépuscule était rose. Enfin la nuit tomba.

Aline et Julien écoutaient de loin la musique. Elle leur arrivait nette est presque indistincte, selon que la brise hésitante la poussait jusqu'à eux ou la laisser retomber. Elle sortait de l'ombre et elle était triste.

Julien disait :

- Voilà qu'ils dansent une polka... À présent, c'est une valse. Quand même, si on avait pu y aller !
- On ne pouvait pas.
- Naturellement.

Il reprit :

- C'est que c'est bien joli au moins, c'est une bien bonne musique, des gens qui jouent toujours ensemble et qui les savent toutes par cœur. On commence tard, on a pas trop chaud. L'aubergiste a du fameux vin. Enfin, voilà !

Ils se turent. À la fin d'un air, la musique cessa ; elle reprenait presque aussitôt ; et pendant les silences, on entendait des éclats de voix et de gros rires.

- Ils ne s'ennuient pas, recommença Julien.
- On est encore mieux ici.
- Oui, seulement adieu la danse.
- Écoute, dit Aline, si on n'en dansait une ; on entend assez la musique.
- Oh ! Allons-y, si tu veux.

Elle dit :

- Je n'osais pas te le demander.
- Pourquoi pas ?
- Comme ça.
- Comme ça, dit-il, on sera du bal, nous aussi. Ils dansèrent sous le grand poirier. Leurs haleines confondues leur réchauffaient le visage. Aline fermait les yeux, la tête appuyée sur l'épaule de Julien ; leurs jambes se mêlaient. Parfois la musique faiblissait et ils piétinaient sur place ; quand elle recommençait, ils tournaient plus rapidement pour rattraper la mesure. Et toute la nuit tournait autour deux, avec le poirier, les collines, le bois, le ciel et les étoiles, comme dans une grande danse du monde.

Ils tournèrent ainsi longtemps. Mais Julien glissa sur l'herbe. Il se dit tout à coup que les autres dansaient sur un plancher avec de la lumière et de quoi boire, eux dans un pré mouillé, sous un arbre, comme des fous. Une espèce de colère lui entra dans le cœur.

¹⁰ Le texte n'a subi aucune modification volontaire. Il a été repris à partir d'une réimpression récente de l'édition originale.

- J'en ai assez. !
 - Déjà ?
 - Déjà ? Il y a un bon quart d'heure qu'on tourne. Ils se regardèrent, ils se voyaient à peine. Des noyers noirs et compacts comme des blocs de rocher fermaient la prairie. Aline dit :
 - Tu es fâché ?
 - Oh ! dit-il, c'est la fatigue. Elle soupira. L'orchestre commençait la dernière valse.
- Le vrai amour ne dure pas longtemps.

Annexe 5

Cohen, Albert. (1968). *Belle du seigneur*. Paris : Gallimard, 439–444.

De la salle de bal montèrent des appels, guitare hawaïenne lâchant à regret leurs longs sanglots purs, sanglots venus du cœur, doux sanglots étirés, tueurs d'âme, infinis sanglots des adieux. Alors il la prit par la main et ils sortirent, lentement descendirent. Ô grave marche.

XXXVI

Solennels parmi les couples sans amour, ils dansèrent, d'eux seuls préoccupés, goûtaient l'un à l'autre, soigneux, profonds, perdus. Béate d'être tenue et guidée, elle ignorait le monde, écoutait le bonheur dans ses veines, parfois s'admirant dans les hautes glaces des murs, élégante, émouvante, exceptionnelle, femme aimée, parfois reculant la tête pour mieux le voir qui lui murmurait des merveilles point toujours comprises, car elle le regardait trop, mais toujours de toute âme approuvées, qui lui murmurait qu'ils étaient amoureux, et elle avait alors un impalpable rire tremblé, voilà, oui, c'était cela, amoureux, et il lui murmurait qu'il se mourait de baiser et bénir les longs cils recourbés, mais non pas ici, plus tard, lorsqu'ils seraient seuls, et alors elle murmurait qu'ils avaient toute la vie, et soudain elle avait peur de lui avoir déplu, mais non, ô bonheur, il lui souriait et contre lui la gardait et murmurait que tous les soirs, oui tous les soirs ils se reverraient. Secoué dans son wagon-lit, il se reprochait d'avoir été une brute, une brute de l'avoir traitée de méchante. Après tout, si elle n'avait pas de sympathie pour le boss, elle n'y pouvait rien, pas de sa faute quoi. Elle avait du bon, allez. L'autre jour, chez le tailleur, elle l'avait si gentiment aidé à choisir le tissu, elle s'y était vraiment intéressée. Elle dormait sûrement en ce moment, si mignonne quand elle dormait. Dors bien, ma chérie, lui dit-il en sa couche remuante, et il lui sourit, ferma les yeux pour dormir avec elle. L'orchestre tzigane stoppa, et ils s'arrêtèrent sans se séparer, tandis que les ordinaires, aussitôt séparés, battaient des mains, battaient des mains en vain. Mais sur un regard de Solal, Imre, le premier violon marqué de variole, clignant un sourire complice, essuya ses sueurs et attaqua avec grandeur tandis que les deux étrangers, observés par les assis, repartaient en gravité d'amour, bientôt suivis par Imre fiorituant à grands effets de manches flottantes et tenant entre ses dents le billet de banque donné par Solal. Traînant derrière elle des serpentins lancés, lentes algues de toutes couleurs, elle détachait parfois sa main pour réajuster sa coiffure et n'y parvenez pas, oh tant pis, et puis son nez brillait peut-être, oh tant pis puisqu'elle était sa belle, puisqu'il lui disait. La belle du seigneur, se disait-elle, souriant aux anges. Mais il ne parvenait pas à s'endormir et il se demandait si elle avait pensé à fermer le compteur du gaz. L'embêtant, c'était qu'elle allait être toute seule dans la villa, rien qu'avec une femme de ménage le matin, puisque Mariette ne reprendrait son service que dans un mois à peu près, et il n'y avait pas que le compteur à gaz, il y avait les verrous de la porte d'entrée qu'elle oublierait sûrement de pousser le soir avant de se coucher, et puis ses vitamines du matin, elle ne penserait sûrement pas à les prendre, ah que de soucis. Joue contre joue, elle est lui, secrets, lentement virant. Ô elle, murmurait-il, elle, tous les charmes, alpiniste de l'Himalaya en béret écossais, reine des bêtes de porcelaine, ô son sourire de demeurée lorsqu'elle était seule, ô ses allées et venues dans sa chambre, la pointe des pieds en dedans pour s'humilier, comme lui de ses ridicules jouant, céleste grimacière et bouffon d'elle-même, rêvassière dans son bain, amie de la chouette et protectrice du crapaud, elle, sa folle sœur. Sa joue contre l'épaule de son seigneur, elle lui demandait de dire encore, les yeux fermés, bienheureuse d'être connue, mieux que d'elle-même connue, moquée et louangée par ce frère de l'âme, le seul au monde qui la connaissait, et c'était cela l'amour adorable, l'amour d'un homme, et Varvara ce n'était rien, plus rien, pauvretés évanouies. Rejetant la tête en arrière, elle s'aperçut qu'il avait des yeux bleus et verts, piqués de points d'or, si lumineux dans le visage hâlé, des yeux de la mer et du soleil, et elle se pressa contre lui, reconnaissante de ces yeux. En mission officielle, nom de Dieu, avec les indemnités afférentes, nom de Dieu, y compris les indemnités de climat, nom de Dieu, et tout à l'heure à l'hôtel Georges V, nom de Dieu, standing de diplomate, nom de Dieu. Dès l'arrivée à Paris, lui téléphoner pour les recommandations, compteur du gaz, verrous, volets, vitamines et *cætera*. Non, pas dès l'arrivée, il risquerait de la réveiller. À onze heures seulement, d'accord, et puis confirmer par lettre toutes les recommandations. Sur une feuille séparée, lui faire un tableau des choses à ne pas oublier, avec numéros et soulignages en rouge, un tableau qu'elle accrocherait dans sa chambre. Ou bien lui conseiller d'aller dans un hôtel chic jusqu'à l'arrivée de Mariette, le Ritz par exemple, tant pis pour la dépense, comme ça pas seule dans la villa, pas de risque d'oubli des verrous. Non, pas le Ritz, elle risquerait de rencontrer le boss, elle ne l'avait pas à la bonne, elle serait capable de ne pas le saluer. Murmures de leur amour en cette danse. Oui, tous les soirs de leur vie, approuvait-elle,

et elle souriait au délice de se préparer et se faire belle pour lui, ô prodige de tous les soirs l'attendre sur le seuil et sous les roses, en robe exquise et nouvelle l'attendre, et tous les soirs baiser sa main lorsqu'il arriverait, et grand de blanc vêtu. Belle, lui disait-il, redoutable beauté, lui disait-il, solaire, auréolée aux yeux de brume, lui disait-il, et contre lui il la serrait, et elle fermait les yeux, ridicule, pleine de grâce, charmée d'être redoutable, grisée d'être solaire. Décidément, j'arrive pas à m'endormir, c'est ce gratin, j'en ai trop pris. Le téléphone à onze heures, pas avant, pas risquer de la réveiller. Bonjour chérie, tu as bien dormi ? Soirée très réussie, tu sais. D'abord donc le dîner, caviar et ainsi de suite. Enfin si tu veux je te dis le détail. Donc caviar, gratin de langouste Edouard VII, caille confite, gigole de chevreuil chasserresse, crêpes fourrées Ritz, enfin quoi, tout du superfin. Livrée et dans les bras de miracle tournoyante, elle lui demandait à quelle heure il arriverait, le soir. À neuf heures, disait-il, penché pour la respirer, et elle approuvait, ne savait pas qu'elle mourrait. Neuf heures, quelle merveille. À neuf heures, il serait là, tous les soirs de leur vie. Donc un long bain à huit heures et puis vite s'habiller. Ô tâche charmante de se faire belle pour lui, élégante pour lui. Mais comment, comment était-ce possible, tout à l'heure, lorsqu'elle était arrivée, les deux mots affreux qu'elle lui avait dits, et maintenant le seul existant. Lui demander pardon des deux mots affreux ? Non, trop difficile en dansant, pas maintenant, plus tard, et alors lui expliquer. Lui expliquer quoi ? Oh, tant pis, tant pis, le regarder, se noyer dans ses yeux. Du gratin et de la caille j'en ai mangé un peu trop, du chevreuil aussi, et au fond du caviar aussi, mais c'était pour lui montrer que j'appréciais, question courtoisie, tu comprends, et puis ça faisait occupation quand il parlait pas, et puis surtout il y a eu que lui mangeait presque rien, alors ça me faisait mal au cœur de penser que les garçons allaient remporter tous ces plats à moitié pleins, des plats tellement bien présentés, et puis abondants tu sais, oh là là, la caille confite, à l'intérieur il y avait une farce toute noire de truffes, tu te rends compte, ça fait que forcément j'en ai trop mangé. Graves, ils tournoyaient dans la pénombre soudain bleue, elle tenant contre sa bouche la main de l'inconnu, fière de son audace. Là haut, lorsque je parlais contre la force et la gorillerie, c'était ma force et ma gorillerie qu'elle admirait, pensa-t-il soudain. Tant pis, tant pis, nous sommes des animaux, mais je l'aime et je suis heureux, pensa-t-il. Ô merveille de t'aimer, lui dit-il. Quand pour la première fois ? osa-t-elle demander. À la réception brésilienne, murmura-t-il, pour la première fois vue et aussitôt aimée, noble parmi les ignobles apparue, toi et moi et nul autre en la cohue des réussisseurs et des avides d'importances, nous deux seuls exilés, toi seule comme moi et comme moi triste et de mépris ne parlant à personne, seule amie de toi-même, et au premier battement de tes paupières, je t'ai connue, c'était toi, l'inattendue et l'attendue, aussitôt élue en ce soir de destin, élue au premier battement de tes longs cils recourbés, toi, Bohkhara divine, heureuse Samarcande, broderie aux dessins délicats, ô jardin sur l'autre rive. Comme c'est beau, dit-elle. Personne au monde n'a jamais parlé ainsi, dit-elle.

Cohen, Albert. (1968). *Belle du seigneur*. Paris : Gallimard, 1105–1110.

Elle porte le vert à ses lèvres, goûta à peine. Il y avait des paillettes au fond. Elle remua avec le manche de la brosse à dents, ferma les yeux, but une moitié, s'arrêta avec un sourire effrayé, entendit des abeilles dans la grosse chaleur, vit des coquelicots dans les blés agités, remua encore, avala d'un trait le reste, de la beauté du monde. Elle a été sage, elle a tout bu, disait Tantlérine. Oui, tout bu, il ne restait plus rien dans le verre, elle avait avalé les paillettes, elle les sentait amères sur la langue. Vite, aller le voir.

CVI

Gentil coquelicot, Mesdames, chanta une voix ancienne lorsqu'il entra chez lui, l'autre verre à la main. Il attendait, debout, archange dans sa longue robe de chambre, beau comme au premier soir. Elle posa le verre sur la table de chevet. Il le prit, regarda les paillettes au fond de l'eau. Là était son immobilité. Là, la fin des arbres, la fin de la mer qu'il avait tant aimée, sa terre natale, transparente et tiède, le fond si visible, jamais plus. Là, la fin de sa voix, la fin de son rire qu'elles avaient tant aimé. Ton cher rire cruel, disait-elle. La grosse mouche de nouveau zigzaguait, active, pressée, sombrement bourdonnant, se préparant, se réjouissant.

Il bu d'un trait, s'arrêta. Le meilleur restait au fond, il fallait tout boire. Il agita le verre, le porta à ses lèvres, bulle les paillettes du fond, son immobilité. Il posa le verre, se coucha, et elle s'étendit près de lui. En-semble, dit-elle. Prends-moi dans tes bras, serre-moi fort, dit-elle. Baise les cils, c'est le plus grand amour, dit-elle, glacée, étrangement tremblante.

Alors, il la prit dans ses bras, et il la serra, et il baisa les longs cils recourbés, et c'était le premier soir, et il la serrait de tout son amour mortel. Encore, disait-elle, serre-moi encore, serre-moi plus fort. Oh, elle avait

besoin de son amour, en voulait vite, en voulait beaucoup, car la porte allait s'ouvrir, et elle se serrait contre lui, voulait le sentir, le serrait de toutes ses mortelles forces. À voix basse et fiévreuse, elle lui demandait s'ils se retrouveraient après, là-bas, et elle souriait que oui, ils se retrouveraient là-bas, souriait avec un peu de salive moussant au bord des lèvres, souriait qu'ils seraient toujours ensemble là-bas, et rien que l'amour vrai, l'amour vrai là-bas, et la salive maintenant coulait sur son cou, sur la robe des attentes.

Et voici, ce fut de nouveau la valse en bas, la valse du premier soir, valse à la longue traîne, et elle avait le vertige, dansant avec son seigneur qui la tenait et la guidait, dansant est ignorant le monde et s'admirant, tournoyante, dans les hautes glaces s'admirant, élégante, émouvante, femme aimée, belle de son seigneur. Mais ses pieds s'alourdissaient, et elle ne dansait plus, ne pouvait plus. Où étaient ses pieds ? Étaient-ils allés les premiers là-bas, l'attendaient-ils là-bas dans l'église en forme de montagne, l'église montagnaise ou soufflait le vent noir ? Oh, quel appel, et la porte s'ouvrait. Oh, grande la porte, profond le noir et le vent soufflait hors de la porte, le vent sans cesse de là-bas, le vent humide odeur de terre, le vent froid du noir. Aimer, il faut mettre ton manteau.

Oh, maintenant un chant le long des cyprès, chant de ceux qui s'éloignent et ne regardent plus. Qui lui tenait les jambes ? Le raidissement montait, s'étendait avec un froid, et elle avait de la peine à respirer, et des gouttes étaient sur ses joues, et un goût dans sa bouche. N'oublie pas de venir, murmura-t-elle. Ce soir, neuf heures, murmura-t-elle, et elle saliva, eût un sourire stupide, voulut reculer la tête pour le regarder mais elle ne pouvait plus, et là-bas une faux était martelée. Alors, de la main, elle voulut le saluer, mais elle ne pouvait plus, sa main était partie. Attends-moi, lui disait-il de si loin. Voici venir mon divin roi, sourit-elle, et elle entra dans l'église montagnaise.

Alors, il lui ferma les yeux, et il se leva, et il la prit dans ses bras, lourde et abandonnée, et il alla à travers la chambre, la portant, contre lui la serrant de tout son amour la berçant, berçant et contemplant, muette et calme, l'amoureuse qui avait tant donné ses lèvres, tant laissé de fervents billets au petit matin, berçant et contemplant, souveraine et blanche, la naïve des rendez-vous de l'étoile polaire.

Chancelant soudain, et un froid lui venant, il la remit sur le lit, et il s'étendit auprès d'elle, baisa le visage virginal, à peine souriant, beau comme un premier soir, baisa la main encore tiède mais lourde, la garda dans sa main, la garda avec lui jusque dans la cave où une naine pleurerait, ne se cachait pas de pleurer son beau roi en agonie contre la porte aux verrues, son roi condamné qui pleurerait aussi d'abandonner ses enfants de la terre, ses enfants qu'il n'avait pas sauvés, et que feraient-ils sans lui, et soudain la naine lui demanda d'une voix vibrante, lui ordonna de dire le dernier appel, ainsi qu'il était prescrit, car c'était l'heure.

Der Ball in einigen literarischen Texten aus der französischsprachigen Schweiz – ein Reflexionsraum für Genderfragen

Dóra Kiss

Abstract

In diesem Beitrag befasse ich mich mit der Genderfrage und mit den Gründen, warum diese in der Schule thematisiert werden soll. Ich stelle einen interdisziplinären Ansatz vor (Briefe, französische Literatur; Kunst, Tanzforschung). Ich untersuche ein Korpus französischsprachiger Texte über den Ball (1731-1968) unter dem Aspekt der Geschlechterfrage textanalytisch und gebe Anregungen für eine Auseinandersetzung mit dem Thema im Unterricht.

Schlüsselwörter

Geschlechter, Literatur, Textanalyse, Ball, französischsprachige Schweiz

Dieser Beitrag wurde in der Nummer 1/2021 von leseforum.ch veröffentlicht.

Il ballo in alcuni scritti della Svizzera francese – uno spazio di riflessione sulle questioni di genere

Dóra Kiss

Riassunto

In questo articolo presento la questione di genere e le ragioni per affrontarla a scuola. Propongo di farlo in un'ottica interdisciplinare (lettere, letteratura francese; arti, ricerca sulla danza). Affronto quindi un corpus di testi romandi dedicati al ballo (1731-1968) attraverso il prisma della questione dei generi, concentrandomi sull'esercizio di analisi del testo e fornendo delle tracce per le attività in classe.

Parole chiave

generi, letteratura, analisi del testo, ballo, Romandia

Questo articolo è stato pubblicato nel numero 1/2021 di forumlettura.ch